SNEE
Société par actions simplifiée au capital de 2 800 000 euros
Siège social : Zone Industrielle N3
Route de l'isle-d'Espagnac, 16160 GOND PONTOUVRE
390 633 204 RCS ANGOULEME

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 03 JUILLET 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 1 051 626,24 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 051 626,24 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 4,52 euros par action	800 000,00 euros
Le solde, en totalité au compte « **autres réserves** » S'élevant ainsi à 1 465 609,30 euros.	251 626,24 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 800 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	1 000 000	0	1 000 000
N-2	800 000	0	800 000
N-3	1 000 000	0	1 000 000

Certifié conforme
La Présidente

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes

Associés

- David Galaup
- Marc Claverie

SAS SNEE

ZI N° 3
44 route de l'Isle d'Espagnac
16160 GOND PONTOUVRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS SNEE
Société par actions simplifiée au capital de 2 800 000 euros
SIEGE SOCIAL : ZI N° 3 - 44 route de l'Isle d'Espagnac - 16160 GOND PONTOUVRE
SIRET : 390 633 204 00024
R.C.S. : ANGOULEME 390 633 204

À l'Assemblée générale de la société SAS SNEE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SNEE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Application du règlement ANC n°2022-06 » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06 et ses incidences.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constate les résultats sur les travaux en cours selon les modalités décrites dans la note « 3-Notes sur le bilan passif – Produits constatés d'avance » de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison matérialisées par l'application d'un coefficient multiplicateur.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces travaux en cours et à revoir les calculs effectués par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A La Rochelle, le 2 juillet 2026.

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes



Marc CLAVERIE

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial	2 595 293,06		2 595 293,06	2 595 293,06
	Autres immobilisations incorporelles	60 749,29	35 835,10	24 914,19	26 627,36
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	2 004 652,15	1 444 146,70	560 505,45	697 363,13
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	350 425,83	278 781,10	71 644,73	57 462,48
	Autres immobilisations corporelles	1 042 971,14	845 337,98	197 633,16	287 658,02
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	137 334,14		137 334,14	59 808,19
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	522,00		522,00	522,00
	Créances rattachées à des participations	882 382,13		882 382,13	768 031,90
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	5 580,00		5 580,00	1 670,00
	Autres immobilisations financières	97 726,26		97 726,26	98 285,18
	Total de l'actif immobilisé (III)	7 177 636,00	2 604 100,88	4 573 535,12	4 592 721,32
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	62 324,02		62 324,02	73 333,04
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	11 715 824,63	76 356,05	11 639 468,58	11 289 862,92
	Autres créances	3 008 717,35		3 008 717,35	2 973 073,53
	Charges constatées d'avance	75 591,27		75 591,27	66 323,80
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	6 775 620,92		6 775 620,92	8 311 784,02
	Total de l'actif circulant (IV)	21 638 078,19	76 356,05	21 561 722,14	22 714 377,31
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	28 815 714,19	2 680 456,93	26 135 257,26	27 307 098,63

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	5 580,00	1 670,00
(2) dont créances à moins d'un an	14 805 713,25	14 389 126,34

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 2 800 000,00)	2 800 000,00	2 800 000,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	48 917,00	48 917,00
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	280 000,00	280 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 213 983,06	1 199 311,09
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 051 626,24	1 014 671,97
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	5 394 526,30	5 342 900,06
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques	785 000,00	785 000,00
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)	785 000,00	785 000,00
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 031 071,99	2 858 164,63
	Emprunts et dettes financières divers (2)		151 465,00
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	643 194,16	186 868,91
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 227 558,25	5 530 355,43
	Dettes fiscales et sociales	4 305 645,19	4 563 145,10
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	957 212,98	814 304,30
	Produits constatés d'avance	5 791 048,39	7 074 895,20
	Total des dettes (1) (IV)	19 955 730,96	21 179 198,57
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	26 135 257,26	27 307 098,63
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	19 249 712,17	20 040 344,31
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	48 753 000,63		48 753 000,63	50 239 103,12
	Montant net du chiffre d'affaires	48 753 000,63		48 753 000,63	50 239 103,12
	Production stockée				
	Production immobilisée			3 505,77	27 115,70
	Subventions			135 919,46	148 179,59
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			809 200,59	1 314 529,33
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			120 950,00	
	Autres produits			92 835,28	22,74
	Total des produits d'exploitation (I)			49 915 411,73	51 728 950,48
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			15 887 158,04	17 425 887,23
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			15 149 833,11	15 025 175,60
	Impôts, taxes et versements assimilés			572 224,79	550 425,60
	Salaires			10 402 057,05	10 559 276,42
	Cotisations sociales			5 238 337,89	5 406 004,28
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			296 935,75	458 645,55
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			42 360,55	9 001,57
	Dotations aux provisions			785 000,00	785 000,00
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			40 430,54	
	Autres charges			37 887,39	18 504,92
	Total des charges d'exploitation (II)			48 452 225,11	50 237 921,17
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			1 463 186,62	1 491 029,31
	(1) Y compris :				
	- Redevances de crédit-bail mobilier			182 501,43	128 440,72
	- Redevances de crédit-bail immobilier				

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 463 186,62	1 491 029,31
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	33 105,50	18 443,30
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	132 280,85	161 999,61
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières	6 910,42	
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (V)	172 296,77	180 442,91
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	9 380,17	63 957,80
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	7 519,98	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (VI)	16 900,15	63 957,80
	2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	155 396,62	116 485,11
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	1 618 583,24	1 607 514,42
	Produits exceptionnels (VII)		173 136,75
	Charges exceptionnelles (VIII)		125 570,20
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		47 566,55
	Participation des salariés aux résultats (IX)	207 665,00	244 750,00
	Impôts sur les bénéfices (X)	359 292,00	395 659,00
	Total des produits (I+III+V+VII)	50 087 708,50	52 082 530,14
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	49 036 082,26	51 067 858,17
	BENEFICE OU PERTE	1 051 626,24	1 014 671,97

(2) dont produits concernant les entités liées	33 105,50	18 443,30
(3) dont intérêts concernant les entités liées		45 091,38

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Règles et Méthodes Comptables

1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 5 novembre 2022, **homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et mis** à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **26 135 257** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **50 087 709** euros et un total **charges** de **49 036 082** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **1 051 626** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

HYPOTHESES DE BASE

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

APPLICATION DU REGLEMENT ANC N° 2022-06

L'incidence de l'application du règlement ANC n°2022-06 sur les comptes annuels ci-dessous est le suivant :
- Les transferts de charges ont été reclassés en autres produits d'exploitation ou en minoration des comptes de charges ;
- Reclassement des produits et charges exceptionnels en produits et charges d'exploitation.

L'impact de l'application du règlement ANC n°2022-06 sur l'exercice précédent est le suivant :

Impacts de présentation sur le Résultat :

	N-1 avant application ANC 2022-06	N-1 avec application ANC 2022-06	N avec application ANC 2022-06
Autres produits	23	131 000	92 835
Transferts de charges	516 121	0	0
Produits cession immo	0	120 009	120 950
Autres charges	18 505	78 092	37 887
Charges externes	15 025 176	15 024 188	15 149 833
Charges de personnel	15 965 281	15 557 612	15 640 395
Valeur comptable immo cédées	0	36 367	40 431
Résultat d'exploitation	**1 491 029**	**1 538 596**	**1 463 187**
Résultat financier	**116 485**	**116 485**	**155 397**
Résultat exceptionnel	**47 567**	**0**	**0**

Règles et Méthodes Comptables

Impacts de présentation sur le Bilan :

	N-1 avant applicat° ANC 2022-06	N-1 avec applicat° ANC 2022-06	N avec applicat° ANC 2022-06	
Actifs immobilisés	-	-		-
Capitaux propres	-	-		-

METHODES DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

FONDS COMMERCIAL

Sont comptabilisés dans le poste fonds commercial les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparée au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.
La durée d'utilisation du fonds commercial est présumée non limitée.
Le test de dépréciation réalisé tous les ans selon les prescriptions des articles 214-16 à 214-19 du PCG n'a pas conduit à une dépréciation.
La méthode retenue pour apprécier la valeur du fonds commercial est la méthode des ratios sectoriels.

A noter que l'anticipation du développement de l'activité conduit à ne pas déprécier le fonds de commerce.

MALI TECHNIQUE DE FUSION

Le mali technique de fusion a été affecté comptablement aux actifs sous-jacents (incorporels, corporels, financiers, circulants et le résiduel en fonds commercial) en fonction des plus-values latentes significatives et fiables.
L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2016 a décidé de le comptabiliser en totalité en immobilisation incorporelle, soit pour un montant de 23 539 €.

Les durées d'amortissements utilisées sont identiques à celles applicables aux actifs sous-jacents auxquels le mali a été affecté.

La quote part résiduelle du mali affecté au fonds commercial suit le traitement prévu par le PCG pour les fonds commerciaux.
Chaque quote part du mali affecté à un actif sous-jacent subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle de l'actif sous-jacent devient inférieur à sa valeur nette comptable, majorée de la quote part de mali affectée.

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations
Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

Règles et Méthodes Comptables

L'entité a décidé d'inscrire en charge :
- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement,
- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission après apurement de la prime d'émission ou de fusion,
- les droits de mutations, commissions, et frais d'actes relatifs à l'acquisition des immobilisations,
- les coûts d'emprunts liés aux acquisitions,
- les coûts de développement.

Pour les biens non décomposables, l'entité a opté pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.

Les Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
-> Logiciels : 1 à 4 ans
-> Agencement des constructions : 7 à 10 ans
-> Matériel et outillage : 2 à 5 ans
-> Installation générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
-> Matériel de bureau : 2 à 5 ans
-> Mobilier : 2 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'achat.
L'entité a décidé d'inscrire en charge les droits de mutations, commissions et frais d'actes.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

L'entité a opté pour la déduction immédiate des frais d'acquisition des titres de participation entrant dans le champ d'application de l'article 209-7 du CGI.

Le respect des nouvelles dispositions fiscales sera assuré par un suivi extra comptable.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Règles et Méthodes Comptables

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges à la clôture concernent la garantie données aux clients sur les travaux à réception du 1er juillet 2025, soit 785 000 €

ETAT DES DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Emprunts souscrits en cours d'exercice : 69 946 €
Emprunts remboursés en cours d'exercice : 1 894 025 €

En 2021, il a été décidé d'étaler les emprunts PGE sur une durée de 5 ans.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les travaux en cours sont évalués selon la méthode à l'avancement.
Cette méthode consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat à l'avancement, c'est à dire à l'avancement des travaux exécutés pour chaque contrat à la clotûre de l'exercice.
Les factures à établir ou produits constatés d'avance sont constatés à la clotûre par différence entre la facturation réelle et la facturation prévisionnelle basée sur le coût de revient théorique comprenant les charges qui ont été enregistrées (sous-traitance, intérim, matières ptremière et main d'oeuvre) après application d'un coefficient multiplicateur.

Le montant des travaux à l'avancement comptabilisé en chiffre d'affaires au 31 décembre 2025 s'élève à 1 617 K€ HT et le montant des travaux facturés d'avance comptabilisé en chiffre d'affaires au 31 décembre 2025 s'élève à 6 443 K€ HT. La contrepartie est comptabilisée en produits constatés d'avance pour un total de 4 826 K€ HT soit 5 791 K€ TTC.

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

-> Production de travaux : 48 747 421 €
-> Vente de produits résiduels : 5 579 €

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

RESULTAT FINANCIER POUR LES ENTREPRISES avec un lien de participation

Les opérations effectuées au cours de l'exercice avec des entreprises liées sont les suivantes :

	Produits Financiers	Charges financières
Sociétés avec un lien de participation	33 106	

Règles et Méthodes Comptables

INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Aucune transaction significative et hors conditions de marché n'a été conclue au cours de l'exercice.

VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF

-> Cadres : 43

-> Non cadres : 270

-> Apprentis : 29

INTEGRATION FISCALE

La société entre dans les cadres des dispositions fiscales applicable au régime de groupe article 223 A & 223 Q du CGI.

A effet du 1er janvier 2020, la société SNEE ENTREPRISE a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec le groupe SOFLUX dont la société mère est la SAS SOFLUX.

Liste des sociétés intégrées dans le groupe :

-> SAS SOFLUX : 2 chemin de Bailloux 33140 VILLENAVE D'ORNON
-> SAS SNEE : Route de l'Isle d'Espagnac 16160 GOND PONTOUVRE
-> SAS SERE : 2 Allée Boyer 33130 BEGLES
-> SAS OCTOFLUX : 44 Route de l'Isle d'Espagnac 16160 GOND PONTOUVRE
-> SARL ART3S : 2 Chemin de Bailloux 33140 VILLENAVE D'ORNON

Conformément à la convention d'intégration fiscale en vigueur, l'impôt sur les bénéfices est retraité dans la société comme si elle avait toujours été imposée séparément, soit pour un montant de 359 292 €.

5 - AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS FINANCIERS PARTICULIERS

Crédit bail matériel restant dû (véhicules) : 854 512 €

Intérêts restant dus sur emprunts : 5 474 €

Emprunt SG 200 K€ : nantissement du fonds de commerce pour un capital restant dû de 28 863 €

Engagements reçus (CIC et Société générale) : 9 623 K€ selon détail ci-joint

-> CIC (caution de marché, garantie à 1ère demande et garantie d'Etat sur PGE à 90%) pour 4 342 K€

-> Société Générale pour 5 281 K€

Cautions et avals (BTP BANQUE) : 5 067 K€.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Les indemnités de départ en retraite sont couvertes par :
- La PRO BTP (catégorie ouvriers)
- La SMAVIE (catégorie cadres et ETAM)

Le passif social de la SAS SNEE est valorisé à 1 078 K€.

Règles et Méthodes Comptables

Le passif social de l'ensemble des sociétés est géré par la SAS SOFLUX. Il s'élève à 1 554 K€ et est couvert à hauteur de 1 107 K€.

L'évaluation a été effectuée par la SMABTP et les critères de calcul ont été les suivants :
+ âge de départ : 64 ans
+ taux de charges sociales : 50 %
+ taux d'actualisation : 3 %

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de l'entité sont consolidés par la société SOFLUX (N°85237917100014) ayant son siège social 2 Chemin de Bailloux 33140 VILLENAVE D'ORNON.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le conflit au Moyen-Orient qui a débuté le 28 février 2026 va entrainer une hausse des coûts d'approvisionnement en matières premières et énergies. A ce jour, l'impact précis sur l'activité, la performance ou les perspectives est difficilement chiffrable. Il fera l'objet d'un suivi régulier sur le prochain exercice.

Un projet de fusion entre les filiales SAS SNEE et SAS SERE est en cours et interviendra au cours de l'exercice 2026.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	2 833 239,75				177 197,40	2 656 042,35
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 833 239,75				177 197,40	2 656 042,35
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	2 000 545,56		4 106,59			2 004 652,15
	Instal technique, matériel outillage industriels	312 740,85		37 684,98			350 425,83
	Instal., agencement, aménagement divers	44 686,42		11 862,32			56 548,74
	Matériel de transport	788 038,98		51 121,83		278 029,23	561 131,58
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	592 825,97		18 177,11		185 712,26	425 290,82
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	59 808,19		77 525,95			137 334,14
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 798 645,97		200 478,78		463 741,49	3 535 383,26
FINANCIERES	Participations	522,00					522,00
	Créances rattachées à des participations	768 031,90		114 350,23			882 382,13
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	99 955,18		10 871,06		7 519,98	103 306,26
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	868 509,08		125 221,29		7 519,98	986 210,39
	TOTAL	7 500 394,80		325 700,07		648 458,87	7 177 636,00

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			211 319,33	1 713,17	177 197,40	35 835,10
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			211 319,33	1 713,17	177 197,40	35 835,10
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			1 303 182,43	140 964,27		1 444 146,70
	Instal technique, matériel outillage industriels			255 278,37	23 502,73		278 781,10
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			17 462,18	5 740,06		23 202,24
	Matériel de transport			624 857,31	88 801,00	237 598,69	476 059,62
	Matériel de bureau, mobilier			495 573,86	36 214,52	185 712,26	346 076,12
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 696 354,15	295 222,58	423 310,95	2 568 265,78
	TOTAL			2 907 673,48	296 935,75	600 508,35	2 604 100,88

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres	785 000,00	785 000,00	785 000,00	785 000,00
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	785 000,00	785 000,00	785 000,00	785 000,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles, corporelles, des titres mis en équivalence, titres de participation, autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres	58 196,09	42 360,55	24 200,59	76 356,05
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	58 196,09	42 360,55	24 200,59	76 356,05
	TOTAL GENERAL	843 196,09	827 360,55	809 200,59	861 356,05
Dont dotations et reprises { - d'exploitation, - financières, - exceptionnelles }			827 360,55	809 200,59	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	882 382,13		882 382,13
	Prêts	5 580,00	5 580,00	
	Autres immobilisations financières	97 726,26		97 726,26
	Clients douteux ou litigieux	89 681,89	89 681,89	
	Autres créances clients	11 626 142,74	11 626 142,74	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 496,90	2 496,90	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 598,00	9 598,00	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 588 887,19	1 588 887,19	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	14 499,42	14 499,42	
	Groupe et associés	36 727,00	36 727,00	
	Débiteurs divers	1 356 508,84	1 356 508,84	
	Charges constatées d'avance	75 591,27	75 591,27	
	TOTAL DES CREANCES	15 785 821,64	14 805 713,25	980 108,39
	Prêts accordés en cours d'exercice	8 000,00		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	4 090,00		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 031 071,99	968 247,36	19 475,38	43 349,25
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 227 558,25	7 227 558,25		
	Personnel et comptes rattachés	1 339 457,84	1 339 457,84		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 007 694,76	1 007 694,76		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 817 207,31	1 817 207,31		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	141 285,28	141 285,28		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	957 212,98	957 212,98		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	5 791 048,39	5 791 048,39		
	TOTAL DES DETTES	19 312 536,80	19 249 712,17	19 475,38	43 349,25
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	69 946,00			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 894 025,00			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	5 628		5 628	
Autres créances	1 382 906	1 358 861	24 045	1,77
TOTAL	1 388 534	1 358 861	29 673	2,18

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 593	12 607	(3 014)	-23,91
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 118	66 568	89 549	134,5
Dettes fiscales et sociales	1 100 478	1 145 601	(45 123)	-3,94
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	620 280	503 529	116 751	23,19
TOTAL	1 886 468	1 728 305	158 163	9,15

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	75 591	66 324	9 267	13,97
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	75 591	66 324	9 267	13,97

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	5 791 048	7 074 895	(1 283 847)	-18,15
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	5 791 048	7 074 895	(1 283 847)	-18,15

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	176 981,00	15,8209	2 800 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	176 981,00	15,8209	2 800 000,00

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT	1 618 583,24	294 185,75	1 324 397,49
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	(207 665,00)	65 106,25	(272 771,25)
RESULTAT COMPTABLE	1 410 918,24	359 292,00	1 051 626,24

(1) après retraitements fiscaux.

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			500,00
Créances rattachées à des participations		879 382,13	3 000,00
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		108 338,49	
Autres créances		36 727,00	
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		223 089,29	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		815 668,80	
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers		33 105,50	
Charges financières			
Charges financières			
Autres éléments			

SNEE
Société par actions simplifiée au capital de 2 800 000 euros
Siège social : Zone Industrielle N3
Route de l'isle-d'Espagnac, 16160 GOND PONTOUVRE
390 633 204 RCS ANGOULEME

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Certifié conforme
La Présidente



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS SNEE**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : **Route de l'Isle d'Espagnac 16160 LE GOND PONTOUVRE**

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * **3 9 0 6 3 3 2 0 4 0 0 0 2 4**

Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *		Frais d'établissement *	AB		AC		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial	AH	2 595 293	AI	2 595 293	2 595 293
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	60 749	AK 35 835	24 914	26 627
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	2 004 652	AQ 1 444 147	560 505	697 363
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	350 426	AS 278 781	71 645	57 462
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 042 971	AU 845 338	197 633	287 658
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	137 334	AW	137 334	59 808
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	522	CT	522	522
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	882 382	BC	882 382	768 032
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	5 580	BG	5 580	1 670
		Autres immobilisations financières *	BH	97 726	BI	97 726	98 285
		TOTAL (II)	BJ	**7 177 636**	BK **2 604 101**	**4 573 535**	**4 592 721**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	62 324	BW	62 324	73 333
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	11 715 825	BY 76 356	11 639 469	11 289 863
		Autres créances (3)	BZ	3 008 717	CA	3 008 717	2 973 074
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	6 775 621	CG	6 775 621	8 311 784
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	75 591	CI	75 591	66 324
		TOTAL (III)	CJ	**21 638 078**	CK **76 356**	**21 561 722**	**22 714 377**
		Frais d'émission d'emprunt **(IV)**	CW				
		Primes de remboursement des emprunts **(V)**	CM				
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * **(VI)**	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**28 815 714**	1A **2 680 457**	**26 135 257**	**27 307 099**

Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	5 580	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise **SAS SNEE** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 800 000)	DA	2 800 000	2 800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	48 917	48 917
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	280 000	280 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 213 983	1 199 311
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**1 051 626**	**1 014 672**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**5 394 526**	**5 342 900**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	785 000	785 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**785 000**	**785 000**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 031 072	2 858 165
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		151 465
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	643 194	186 869
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 227 558	5 530 355
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 305 645	4 563 145
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	957 213	814 304
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 791 048	7 074 895
	TOTAL (IV)	EC	**19 955 731**	**21 179 199**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**26 135 257**	**27 307 099**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	19 249 712	20 040 344
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS SNEE** — Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD	5 579	FE		FF	5 579	9 288
	Production vendue services *	FG	48 747 421	FH		FI	48 747 421	50 229 815
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**48 753 001**	FK		FL	**48 753 001**	**50 239 103**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN	3 506	27 116
	Subventions d'exploitation					FO	135 919	148 180
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	809 201	1 314 529
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	120 950	
	Autres produits (1) (11)					FQ	92 835	23
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**49 915 412**	**51 728 950**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	15 887 158	17 425 887
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	15 149 833	15 025 176
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	572 225	550 426
	Salaires et traitements *					FY	10 402 057	10 559 276
	Cotisations sociales (10)					FZ	5 238 338	5 406 004
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	296 936	458 646
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	42 361	9 002
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	785 000	785 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	40 431	
	Autres charges (12)					GE	37 887	18 505
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**48 452 225**	**50 237 921**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**1 463 187**	**1 491 029**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	33 106	18 443
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	132 281	162 000
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	6 910	
	Total des produits financiers (V)					GP	**172 297**	**180 443**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 380	63 958
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	7 520	
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**16 900**	**63 958**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**155 397**	**116 485**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**1 618 583**	**1 607 514**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise **SAS SNEE** — Néant ☐*

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		173 137
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH		125 570
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		**47 567**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	207 665	244 750
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	359 292	395 659
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**50 087 709**	**52 082 530**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**49 036 082**	**51 067 858**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**1 051 626**	**1 014 672**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		4 022
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	182 501	128 441
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	33 106	18 443
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		45 091
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	5 250	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		74
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 5 novembre 2022, **homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et mis** à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **26 135 257** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **50 087 709** euros et un total **charges** de **49 036 082** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **1 051 626** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

HYPOTHESES DE BASE

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

APPLICATION DU REGLEMENT ANC N° 2022-06

L'incidence de l'application du règlement ANC n°2022-06 sur les comptes annuels ci-dessous est le suivant :
- Les transferts de charges ont été reclassés en autres produits d'exploitation ou en minoration des comptes de charges ;
- Reclassement des produits et charges exceptionnels en produits et charges d'exploitation.

L'impact de l'application du règlement ANC n°2022-06 sur l'exercice précédent est le suivant :

Impacts de présentation sur le Résultat :

	N-1 avant application ANC 2022-06	N-1 avec application ANC 2022-06	N avec application ANC 2022-06
Autres produits	23	131 000	92 835
Transferts de charges	516 121	0	0
Produits cession immo	0	120 009	120 950
Autres charges	18 505	78 092	37 887
Charges externes	15 025 176	15 024 188	15 149 833
Charges de personnel	15 965 281	15 557 612	15 640 395
Valeur comptable immo cédées	0	36 367	40 431
Résultat d'exploitation	**1 491 029**	**1 538 596**	**1 463 187**
Résultat financier	**116 485**	**116 485**	**155 397**
Résultat exceptionnel	**47 567**	**0**	**0**

Règles et Méthodes Comptables

Impacts de présentation sur le Bilan :

	N-1 avant applicat° ANC 2022-06	N-1 avec applicat° ANC 2022-06	N avec applicat° ANC 2022-06	
Actifs immobilisés	-	-		-
Capitaux propres	-	-		-

METHODES DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

FONDS COMMERCIAL

Sont comptabilisés dans le poste fonds commercial les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparée au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.
La durée d'utilisation du fonds commercial est présumée non limitée.
Le test de dépréciation réalisé tous les ans selon les prescriptions des articles 214-16 à 214-19 du PCG n'a pas conduit à une dépréciation.
La méthode retenue pour apprécier la valeur du fonds commercial est la méthode des ratios sectoriels.

A noter que l'anticipation du développement de l'activité conduit à ne pas déprécier le fonds de commerce.

MALI TECHNIQUE DE FUSION

Le mali technique de fusion a été affecté comptablement aux actifs sous-jacents (incorporels, corporels, financiers, circulants et le résiduel en fonds commercial) en fonction des plus-values latentes significatives et fiables.
L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2016 a décidé de le comptabiliser en totalité en immobilisation incorporelle, soit pour un montant de 23 539 €.

Les durées d'amortissements utilisées sont identiques à celles applicables aux actifs sous-jacents auxquels le mali a été affecté.

La quote part résiduelle du mali affecté au fonds commercial suit le traitement prévu par le PCG pour les fonds commerciaux.
Chaque quote part du mali affecté à un actif sous-jacent subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle de l'actif sous-jacent devient inférieur à sa valeur nette comptable, majorée de la quote part de mali affectée.

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations
Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

Règles et Méthodes Comptables

L'entité a décidé d'inscrire en charge :
- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement,
- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission après apurement de la prime d'émission ou de fusion,
- les droits de mutations, commissions, et frais d'actes relatifs à l'acquisition des immobilisations,
- les coûts d'emprunts liés aux acquisitions,
- les coûts de développement.

Pour les biens non décomposables, l'entité a opté pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.

Les Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
-> Logiciels : 1 à 4 ans
-> Agencement des constructions : 7 à 10 ans
-> Matériel et outillage : 2 à 5 ans
-> Installation générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
-> Matériel de bureau : 2 à 5 ans
-> Mobilier : 2 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'achat.
L'entité a décidé d'inscrire en charge les droits de mutations, commissions et frais d'actes.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

L'entité a opté pour la déduction immédiate des frais d'acquisition des titres de participation entrant dans le champ d'application de l'article 209-7 du CGI.

Le respect des nouvelles dispositions fiscales sera assuré par un suivi extra comptable.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Règles et Méthodes Comptables

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges à la clôture concernent la garantie données aux clients sur les travaux à réception du 1er juillet 2025, soit 785 000 €

ETAT DES DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Emprunts souscrits en cours d'exercice : 69 946 €
Emprunts remboursés en cours d'exercice : 1 894 025 €

En 2021, il a été décidé d'étaler les emprunts PGE sur une durée de 5 ans.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les travaux en cours sont évalués selon la méthode à l'avancement.
Cette méthode consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat à l'avancement, c'est à dire à l'avancement des travaux exécutés pour chaque contrat à la clotûre de l'exercice.
Les factures à établir ou produits constatés d'avance sont constatés à la clotûre par différence entre la facturation réelle et la facturation prévisionnelle basée sur le coût de revient théorique comprenant les charges qui ont été enregistrées (sous-traitance, intérim, matières ptremière et main d'oeuvre) après application d'un coefficient multiplicateur.

Le montant des travaux à l'avancement comptabilisé en chiffre d'affaires au 31 décembre 2025 s'élève à 1 617 K€ HT et le montant des travaux facturés d'avance comptabilisé en chiffre d'affaires au 31 décembre 2025 s'élève à 6 443 K€ HT. La contrepartie est comptabilisée en produits constatés d'avance pour un total de 4 826 K€ HT soit 5 791 K€ TTC.

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

-> Production de travaux : 48 747 421 €
-> Vente de produits résiduels : 5 579 €

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

RESULTAT FINANCIER POUR LES ENTREPRISES avec un lien de participation

Les opérations effectuées au cours de l'exercice avec des entreprises liées sont les suivantes :

	Produits Financiers	Charges financières
Sociétés avec un lien de participation	33 106	

Règles et Méthodes Comptables

INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Aucune transaction significative et hors conditions de marché n'a été conclue au cours de l'exercice.

VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF

-> Cadres : 43

-> Non cadres : 270

-> Apprentis : 29

INTEGRATION FISCALE

La société entre dans les cadres des dispositions fiscales applicable au régime de groupe article 223 A & 223 Q du CGI.

A effet du 1er janvier 2020, la société SNEE ENTREPRISE a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec le groupe SOFLUX dont la société mère est la SAS SOFLUX.

Liste des sociétés intégrées dans le groupe :

-> SAS SOFLUX : 2 chemin de Bailloux 33140 VILLENAVE D'ORNON
-> SAS SNEE : Route de l'Isle d'Espagnac 16160 GOND PONTOUVRE
-> SAS SERE : 2 Allée Boyer 33130 BEGLES
-> SAS OCTOFLUX : 44 Route de l'Isle d'Espagnac 16160 GOND PONTOUVRE
-> SARL ART3S : 2 Chemin de Bailloux 33140 VILLENAVE D'ORNON

Conformément à la convention d'intégration fiscale en vigueur, l'impôt sur les bénéfices est retraité dans la société comme si elle avait toujours été imposée séparément, soit pour un montant de 359 292 €.

5 - AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS FINANCIERS PARTICULIERS

Crédit bail matériel restant dû (véhicules) : 854 512 €

Intérêts restant dus sur emprunts : 5 474 €

Emprunt SG 200 K€ : nantissement du fonds de commerce pour un capital restant dû de 28 863 €

Engagements reçus (CIC et Société générale) : 9 623 K€ selon détail ci-joint

-> CIC (caution de marché, garantie à 1ère demande et garantie d'Etat sur PGE à 90%) pour 4 342 K€

-> Société Générale pour 5 281 K€

Cautions et avals (BTP BANQUE) : 5 067 K€.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Les indemnités de départ en retraite sont couvertes par :
- La PRO BTP (catégorie ouvriers)
- La SMAVIE (catégorie cadres et ETAM)

Le passif social de la SAS SNEE est valorisé à 1 078 K€.

Règles et Méthodes Comptables

Le passif social de l'ensemble des sociétés est géré par la SAS SOFLUX. Il s'élève à 1 554 K€ et est couvert à hauteur de 1 107 K€.

L'évaluation a été effectuée par la SMABTP et les critères de calcul ont été les suivants :
+ âge de départ : 64 ans
+ taux de charges sociales : 50 %
+ taux d'actualisation : 3 %

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de l'entité sont consolidés par la société SOFLUX (N°85237917100014) ayant son siège social 2 Chemin de Bailloux 33140 VILLENAVE D'ORNON.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le conflit au Moyen-Orient qui a débuté le 28 février 2026 va entrainer une hausse des coûts d'approvisionnement en matières premières et énergies. A ce jour, l'impact précis sur l'activité, la performance ou les perspectives est difficilement chiffrable. Il fera l'objet d'un suivi régulier sur le prochain exercice.

Un projet de fusion entre les filiales SAS SNEE et SAS SERE est en cours et interviendra au cours de l'exercice 2026.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	2 833 239,75				177 197,40	2 656 042,35
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 833 239,75				177 197,40	2 656 042,35
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	2 000 545,56		4 106,59			2 004 652,15
	Instal technique, matériel outillage industriels	312 740,85		37 684,98			350 425,83
	Instal., agencement, aménagement divers	44 686,42		11 862,32			56 548,74
	Matériel de transport	788 038,98		51 121,83		278 029,23	561 131,58
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	592 825,97		18 177,11		185 712,26	425 290,82
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	59 808,19		77 525,95			137 334,14
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 798 645,97		200 478,78		463 741,49	3 535 383,26
FINANCIERES	Participations	522,00					522,00
	Créances rattachées à des participations	768 031,90		114 350,23			882 382,13
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	99 955,18		10 871,06		7 519,98	103 306,26
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	868 509,08		125 221,29		7 519,98	986 210,39
	TOTAL	7 500 394,80		325 700,07		648 458,87	7 177 636,00

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			211 319,33	1 713,17	177 197,40	35 835,10
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			211 319,33	1 713,17	177 197,40	35 835,10
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			1 303 182,43	140 964,27		1 444 146,70
	Instal technique, matériel outillage industriels			255 278,37	23 502,73		278 781,10
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			17 462,18	5 740,06		23 202,24
	Matériel de transport			624 857,31	88 801,00	237 598,69	476 059,62
	Matériel de bureau, mobilier			495 573,86	36 214,52	185 712,26	346 076,12
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 696 354,15	295 222,58	423 310,95	2 568 265,78
	TOTAL			2 907 673,48	296 935,75	600 508,35	2 604 100,88

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres	785 000,00	785 000,00	785 000,00	785 000,00
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	785 000,00	785 000,00	785 000,00	785 000,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles, corporelles, des titres mis en équivalence, titres de participation, autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres	58 196,09	42 360,55	24 200,59	76 356,05
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	58 196,09	42 360,55	24 200,59	76 356,05
	TOTAL GENERAL	843 196,09	827 360,55	809 200,59	861 356,05
Dont dotations et reprises { - d'exploitation, - financières, - exceptionnelles }			827 360,55	809 200,59	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	882 382,13		882 382,13
	Prêts	5 580,00	5 580,00	
	Autres immobilisations financières	97 726,26		97 726,26
	Clients douteux ou litigieux	89 681,89	89 681,89	
	Autres créances clients	11 626 142,74	11 626 142,74	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 496,90	2 496,90	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 598,00	9 598,00	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 588 887,19	1 588 887,19	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	14 499,42	14 499,42	
	Groupe et associés	36 727,00	36 727,00	
	Débiteurs divers	1 356 508,84	1 356 508,84	
	Charges constatées d'avance	75 591,27	75 591,27	
	TOTAL DES CREANCES	15 785 821,64	14 805 713,25	980 108,39
	Prêts accordés en cours d'exercice	8 000,00		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	4 090,00		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 031 071,99	968 247,36	19 475,38	43 349,25
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 227 558,25	7 227 558,25		
	Personnel et comptes rattachés	1 339 457,84	1 339 457,84		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 007 694,76	1 007 694,76		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 817 207,31	1 817 207,31		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	141 285,28	141 285,28		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	957 212,98	957 212,98		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	5 791 048,39	5 791 048,39		
	TOTAL DES DETTES	19 312 536,80	19 249 712,17	19 475,38	43 349,25
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	69 946,00			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 894 025,00			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	5 628		5 628	
Autres créances	1 382 906	1 358 861	24 045	1,77
TOTAL	1 388 534	1 358 861	29 673	2,18

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 593	12 607	(3 014)	-23,91
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 118	66 568	89 549	134,5
Dettes fiscales et sociales	1 100 478	1 145 601	(45 123)	-3,94
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	620 280	503 529	116 751	23,19
TOTAL	1 886 468	1 728 305	158 163	9,15

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	75 591	66 324	9 267	13,97
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	75 591	66 324	9 267	13,97

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	5 791 048	7 074 895	(1 283 847)	-18,15
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	5 791 048	7 074 895	(1 283 847)	-18,15

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	176 981,00	15,8209	2 800 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	176 981,00	15,8209	2 800 000,00

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT	1 618 583,24	294 185,75	1 324 397,49
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	(207 665,00)	65 106,25	(272 771,25)
RESULTAT COMPTABLE	1 410 918,24	359 292,00	1 051 626,24

(1) après retraitements fiscaux.

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			500,00
Créances rattachées à des participations		879 382,13	3 000,00
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		108 338,49	
Autres créances		36 727,00	
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		223 089,29	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		815 668,80	
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers		33 105,50	
Charges financières			
Charges financières			
Autres éléments			